

ASSEMBLEE NATIONALE

18 novembre 2004

COHÉSION SOCIALE - (n° 1911)

AMENDEMENT

N° 44

présenté par

Mme de PANAFIEU,
rapporteuse au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 10

Supprimer le III de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 1^{er} *bis* du présent projet.